

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Monsieur BLANC, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame KREUTER CHADENAS, Madame BOULIN-BARDET, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame ARBORE, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FABRE à Daniel GUEUR
Madame SONNERY à Monsieur BLANC
Madame PARIS à Madame FALCON
Monsieur TENAND à Monsieur RIGAUD

Le quorum est atteint.

Madame Florence JACQUET FRANCILLON est désignée secrétaire de séance.

2026.07.24 CRÉATION DU CONSEIL CONSULTATIF DES SÉNIORS

(Rapporteur : Marie Christine SEYTIER
Nomenclature : 5.3 – Désignation des représentants

Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2143-2, autorise le

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260925-DL20260724-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026

Conseil Municipal à instituer des Comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal. Le vieillissement de la population constitue une évolution majeure de notre société et un enjeu essentiel pour l'action publique locale.

La ville d'Ambérieu-en-Bugey, à l'instar du territoire national, connaît une évolution démographique qui conduit à repenser la place des seniors dans la cité. Cette évolution ne doit pas être appréhendée uniquement sous l'angle de l'âge, de la dépendance ou des besoins sociaux. Elle doit également être considérée comme une opportunité de valoriser l'expérience, les compétences, les savoirs, l'engagement et la capacité d'initiative d'une partie importante de notre population.

Les seniors sont pleinement partie prenante de la société et de la vie de la Commune. Ils y vivent, y travaillent parfois encore, sont engagés dans le monde associatif, culturel, sportif ou citoyen, accompagnent leurs proches et participent, par leur engagement quotidien, à la vitalité et à la solidarité de notre territoire.

Ils ne doivent donc pas être considérés uniquement comme les bénéficiaires de politiques publiques, mais également comme des acteurs à part entière de leur élaboration.

Il appartient à la collectivité de développer des politiques publiques permettant de répondre aux enjeux spécifiques liés à l'avancée en âge : maintien de l'autonomie, prévention, santé, mobilité, logement, accès aux services publics, culture, loisirs, lutte contre l'isolement et fracture numérique.

Mais cette politique ne peut être construite sans les premiers concernés. Elle doit également prendre en compte leurs aspirations, leur diversité, leurs projets et leur volonté de continuer à participer pleinement à la vie collective.

Il s'agit donc de faire avec les seniors plutôt que seulement pour eux.

Cette nouvelle instance aura vocation à être un lieu d'écoute, de réflexion, de proposition et de dialogue, permettant aux seniors de contribuer directement à la réflexion municipale et de participer à la construction de projets répondant aux enjeux de leur génération, mais également aux enjeux plus larges de la commune.

Elle pourra notamment constituer un espace privilégié pour réfléchir aux évolutions de notre ville, à son adaptation au vieillissement de la population, mais aussi plus largement aux enjeux qui concernent toutes les générations.

Le Conseil des Seniors pourra également contribuer à développer les liens intergénérationnels, en favorisant la transmission des savoirs et des expériences et en encourageant des projets communs entre les différentes générations.

Le Conseil consultatif des Séniors sera composé de 7 membres, nommés individuellement par le Monsieur le Maire. Il sera présidé de plein droit par Monsieur le Maire, et co-présidé par l'Adjointe en charge de la cohésion sociale, de la solidarité, du handicap et de la santé publique. Il se réunira à minima trois fois par an, sur convocation.

C'est dans cet esprit que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la création d'un Conseil des Seniors.

La Commission Municipale **Petite Enfance, Enfance, jeunesse et Cohésion Sociale**, lors de sa séance en date du **15 septembre 2026** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. D'APPROUVER la création d'un Conseil Consultatif des Séniors, constitué comme suit :

- Monsieur Antoine Martin-Sisteron
- Madame Christine Gonguet
- Monsieur Pierre Perrozet
- Madame Annie Galvez
- Monsieur Fernand Roustit
- Madame Agnès Jacquet
- Madame Patricia Grimal

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 25 SEP. 2026

Pour le Maire empêché,
Monsieur Daniel Gueur,
1^{er} adjoint au maire d'Ambérieu-en-Bugey



Madame Florence JACQUET FRANCILLON
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
00121010046-20260925-PC10260724-DE
Date de réception en préfecture : 25/09/2026